

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 19 mai 2025

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Duval, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames Ruault, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Garnier pouvoir à Madame Ruault

Objet : Revalorisation des loyers 2025

Monsieur le Président expose le sujet suivant :

Les loyers sont revalorisables chaque année.

Il vous est proposé la méthode de calcul suivante :

Base de calcul : loyer * indice de référence 2024/indice de référence 2023

Indice INSEE : 2^{ème} trimestre 2024 : 145.17 / 2^{ème} trimestre 2023 : 140.59

Soit :

Détail des loyers pour 2024

- Arrivée avant le 01/09/2024

T1 : 595.57 + 362.51 soit 958.08€

T2 : 629.64 + 472.53 soit 1 102.17€

- Arrivée à compter du 01/09/2024

T1 : 795 + 362.51 soit 1 157.51€

T2 : 860 + 472.53 soit 1 332.53 €

Détail des loyers pour 2025 :

Augmentation des loyers pour 2025 sur base INSEE 2eme trimestre (3.26 %) et augmentation des charges de 3.21 % (taux directeur 2025)

- Arrivée avant la 01/09/2024

T1 : 614.98 + 374.15 soit 989.13

T2 : 650.17 + 487.70 soit 1 137.87 €

SLOW

- Arrivée à compter du 01/09/2024

T1 : 820.92 + 374.15 soit 1 195.07 €

T2 : 880.04 + 487.70 soit 1 367.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le Président

G. POISSON

